



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2025

OBJET : LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES – REALISATION DE TRAVAUX DE FAUCARDAGE SUR LA RETENUE DE L'ESCALE

L'an deux mille vingt-cinq et le six Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

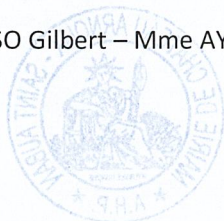
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane –
M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



Mme Frédérique BARDIES a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 06 Mars 2025.
Délibération N° DM_20250306N014

OBJET : LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES – REALISATION DE TRAVAUX DE FAUCARDAGE SUR LA RETENUE DE L'ESCALE

Brigitte PIERRAT expose que, dans le but d'agir et de lutter contre les nuisances des moustiques, la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN a proposé une expérimentation visant à réaliser un faucardage partiel de la retenue de L'ESCALE ; ceci devrait favoriser la diversification des habitats présents dont les prédateurs des moustiques.

En parallèle, afin de concilier les différents usages présents sur la retenue de L'ESCALE tout en préservant la biodiversité présente, un Plan de Gestion de la retenue de L'ESCALE est en cours d'élaboration. Cette démarche est portée par Provence Alpes Agglomération en association avec les communes riveraines, l'État, E.D.F., le Conseil Départemental 04, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, l'Agence de l'Eau...

E.D.F. exploite l'aménagement hydroélectrique de la retenue de L'ESCALE associée, conformément au décret de concession du 30.10.1963, et souhaite être partenaire de l'expérimentation portée par la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN en apportant une contribution financière à hauteur de 50 % du budget prévu estimé à 45.000 €.H.T. (60.000 €. T.T.C.), soit une contribution financière d'E.D.F. de 22.500 €.

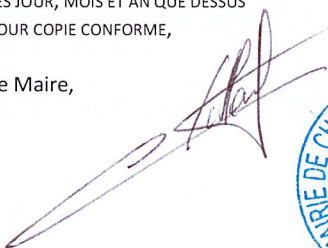

La convention jointe en annexe vise à encadrer ce partenariat pour cette opération ponctuelle prévue en 2025.

Brigitte PIERRAT propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette opération de faucardage.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette opération de faucardage.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8-8</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---